

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 28 (1956)

Heft: 1

Artikel: Les espaces verts dans la cité nouvelle

Autor: Bernard, Jean-Pierre

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-124493>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

émises en vue de constituer le capital propre de 10 %.

Pendant l'hiver, les plans définitifs ont été soumis à l'approbation des autorités compétentes, cependant qu'un grand courant de solidarité se manifestait et que la totalité des parts était souscrite.

Les travaux seront certainement commencés au moment où paraîtront ces lignes, et la première habitation féminine de Lausanne sera vraisemblablement achevée pour 1956.

Cet immeuble sera réservé à des femmes dont les salaires ne dépassent pas 300 fr. par mois. On a pensé spécialement aux repasseuses, femmes de ménage, petites couturières à la journée, infirmières privées, etc., qui ont souvent des gains incertains, des périodes de

morte-saison ou de vacances non payées.

Les appartements, de une ou deux pièces, comprendront une cuisinette, W.-C., douche, cave. Le chauffage général est prévu.

La proximité de la crèche-garderie d'enfants de Bellevaux sera appréciée des jeunes mamans, qui pourront y confier leurs petits avant d'aller au travail, sans pour cela faire un long trajet.

La société a stipulé expressément que les porteurs de parts ne jouissaient d'aucun privilège dans l'attribution des logements.

Les demandes de location sont déjà si nombreuses qu'on envisage, si les circonstances s'y prêtent, d'édifier d'autres immeubles du même genre à Lausanne.

AU « VIEUX-MOULIN » LAUSANNOIS

La première réalisation de l'*Habitation féminine*, société coopérative, Lausanne, soit un immeuble de trente-huit appartements pour femmes seules ou ayant charge de famille, est sous toit. Le bouquet a été hissé le 28 octobre 1955 et l'achèvement de la construction est prévu pour juin 1956.

Il a fallu parer aux surprises du sous-sol lausannois, qui réserve si souvent aux constructeurs la découverte de bancs de mollasse, de nappes d'eau souterraines, etc., et supporter aussi les conséquences de la saison pluvieuse ; bilan : frais accrus, deux mois de retard dans les travaux. Malgré cela, les appartements offerts aux femmes seules dont le revenu n'excède pas 300 fr. par mois représenteront un loyer d'environ 80 fr. pour une pièce, 100 à 110 fr. pour deux pièces, cuisine et salle d'eau avec douche Poliban, le chauffage et l'eau chaude étant compris dans ces prix. On disposera dans chaque

appartement d'une armoire et d'un placard, plusieurs auront un balcon, et une petite cave sera à la disposition de chaque locataire. Douze appartements seront réservés aux femmes ayant plusieurs enfants ou personnes à charge (deux pièces). Le chauffage fonctionnera au mazout. Une colonne montante pour le téléphone permettra des raccordements avec un minimum de frais pour les personnes obligées, pour leur profession, d'avoir un appareil.

Trente-huit femmes, seules ou chefs de ménage, trouveront au « Vieux-Moulin » un logis équipé avec le souci de leur faciliter la vie, à elles qui sont obligées de travailler ferme pour subvenir aux besoins des leurs. Cet immeuble va certainement être le premier d'une série de réalisations à caractère social dont l'utilité se fait fortement sentir : habitations pour personnes âgées, par exemple.

A. B.

LES ESPACES VERTS DANS LA CITÉ NOUVELLE

Rapport présenté par J.-P. Bernard au congrès des ingénieurs des villes de France

L'objet de cet exposé est l'analyse des problèmes que pose l'aménagement d'espaces verts dans une ville nouvelle ou dans une ville ancienne en extension et l'étude des moyens propres à les résoudre.

Un espace vert est, par définition, selon M. Puget, urbaniste en chef, un espace planté, garni de végétation, contrairement à l'espace libre qui est celui non affecté à un usage précis, mais pouvant supporter simultanément des utilisations diverses : promenades, jeux, réunions...

Ces derniers doivent être libres au sol ; ils peuvent être plantés, à condition que ces plantations n'interdisent pas la libre disposition du sol.

La notion d'espaces verts nouveaux est particulièrement d'actualité depuis quelques années sous diverses influences :

- a) un urbanisme plus concret, demandant de l'air, du soleil et des plantations afin de former le cadre idéal dans lequel s'épanouira la vie des familles ;
- b) une architecture aux lignes sobres recherchant l'arbre, afin de la compléter ;
- c) une politique sociale donnant naissance à de nombreux centres scolaires, sportifs, hospitaliers, culturels... inscrits dans un ensemble vert.

L'aménagement d'espaces verts nouveaux se pose : dans les villes nouvelles en reconstruction ; dans les villes anciennes, où se réalise un programme de constructions ; ou bien encore, dans les villes anciennes où se réalise une étape du plan directeur d'urbanisme.

Ces espaces verts, au même titre que les travaux d'architecture ou de voirie, sont liés à un programme représenté par « le plan d'aménagement de la ville » ou « plan directeur ».

Les réaliser ne consiste donc pas à mettre en œuvre une partie du programme et devoir abandonner les autres parties faute de moyens.

Pour mener à bien ces travaux, il convient de réaliser par étapes l'ensemble du programme avec les moyens dont on dispose.

Quels sont ces moyens ?

Le problème financier conditionne l'existence même des espaces verts.

Il faut l'entrevoir sous deux aspects :

1. *Coût de création*, amortissable assez rapidement.
2. *Coût d'entretien*, source de charges nouvelles, car il sous-entend création de postes nouveaux dans le personnel.

Ce dernier point, « entretien », sera la clef du problème pour trouver une solution convenable.

Car si l'on peut envisager une augmentation sensible des effectifs des Services de plantations, il serait utopique de penser que ces effectifs pourront augmenter au fur et à mesure du développement des jardins.

Il y a, il y aura toujours un terme, une limite.

Sinon les charges de la commune ou de la société (le personnel en formant la plus grande partie) ne seraient plus en rapport avec les services rendus.

Nous devons donc admettre que les effectifs du personnel ne pouvant se dilater au-delà d'une certaine mesure, il y a nécessité :

soit de limiter systématiquement le développement des espaces verts, ce qui contrarie tout principe élémentaire d'urbanisme,

soit de concevoir ceux-ci, en réduisant au maximum tout élément de composition posant un problème d'entretien.

Ce deuxième point de vue est-il compatible avec l'esthétique ?

Je pense la chose possible.

Considérons rapidement l'évolution de ces espaces verts, depuis la formation de la cité.

Christopher Tunnard examine celle-ci dans un article paru dans la revue *Urbanisme* en 1951.

Au moyen âge, les plantations, à part quelques exceptions, sont rejetées à l'extérieur de la cité.

Sous l'influence de la Renaissance italienne apparaissent, en France, deux éléments qui formeront la trame des plantations inscrites dans la ville.

1. Le cours (Cours-la-Reine) utilisé pour la promenade en carrosse.

2. Le mail, sous Henri IV, utilisé pour le jeu de croquet.

C'est l'apparition d'ensembles verts composés au sein des cités (Jardins du Luxembourg, Marie de Médicis).

Sous Louis XIV se développe un art des jardins, affermi, donnant naissance à la plantation d'arbres, en bordure des avenues et boulevards. L'art des jardins devient domaine de l'architecture, contribuant à produire un ensemble urbain inégalé jusque-là.

Divers courants d'idées marquent la période romantique, dont Jean-Jacques Rousseau représente la figure française. C'est l'exaltation de la nature. D'après Tunnard, la nouvelle école romantique triomphe sur l'école néo-classique, bien que le point de vue utilitaire garde sa place.

En effet :

le plan de ville est curvilinéaire,

les bâtiments sont disposés dans l'espace, contrairement à l'alignement classique.

L'architecture moderne insiste sur la ligne horizontale et fait appel à la nature pour la compléter.

Ce désir de proximité de la nature avec l'homme se concrétise nettement avec Le Corbusier (Cité Radieuse, puis la Cité Verte).

D'après cette brève analyse, nous pouvons donc distinguer trois périodes :

1. La cité exclut la nature, sauf sous un aspect bien peigné, où le jardin ne forme pas partie intégrante du plan d'ensemble.

2. La nature est utilisée avec l'architecture pour créer le plan.

3. La nature prend un rôle de plus en plus prépondérant dans le plan.

Si cette nature doit rester comme partie intégrante de la forme urbaine, elle ne prend pas, en fait, d'après nos lois, une grande place dans le plan.

Pourquoi ?

a) le coût de création est trop élevé ;

b) l'entretien est trop onéreux ;

c) Tunnard déconseille donc tout usage purement décoratif de la verdure au profit des arbres qui apportent l'ombrage, forment un écran contre le bruit et contre les vents.

Il n'est pas question, selon lui, de supprimer tout pittoresque, tous jardins publics ou privés, qui doivent rester nombreux et variés, mais il estime préférable de s'orienter vers un urbanisme réaliste et non néo-romantique.

Ce changement donnerait, selon lui, des plans variés différents des plans actuels. Les espaces libres ne seraient plus des zones vertes amorphes, mais auraient des formes variées s'adaptant à l'architecture avec de l'herbe et des arbres seulement aux endroits où ce serait indispensable pour le plan.

Nous aurions non seulement des parcs, mais des espaces pour le jeu, les fêtes, les marchés ; d'autre part, l'architecture ne pouvant se réfugier dans les arbres serait, sans doute, mieux étudiée dans ses proportions et dans sa construction.

Ces idées concrétisent assez bien l'évolution des espaces verts au cours des âges et ces conclusions sont logiques à tous points de vue et particulièrement intéressantes, puisqu'elles nous offrent une solution pour réduire les frais d'entretien des plantations.

Car si nous voulons sincèrement réaliser et entretenir les programmes prévus, il convient de concevoir les nouveaux aménagements avec beaucoup de simplicité, sans pour cela amoindrir leur effet.

QUELS SONT LES ÉLÉMENTS MIS A NOTRE DISPOSITION ET COMMENT RÉSOUDRE LE PROBLÈME POSÉ ?

Les arbres disposés en isolés, en groupes, en masses compactes, donnent la notion de volume vert, de composition dans l'espace, offrent l'ombre, constituent les divers plans et fonds de décor.

Les arbres laissés à leur développement naturel sont peu exigeants à condition de les implanter en fonction de leur volume définitif.

Ils doivent prendre une grande importance dans les compositions nouvelles, car ils s'intègrent aisément aux espaces libres sans diminuer la fonction de ceux-ci : place publique, parking, mail, promenade, etc... et ne demandent pratiquement aucun frais d'entretien.

Les arbustes disposés en isolés, en groupes, en masses compactes, donnent la notion de composition en relief sur le sol ; ils forment les premiers plans, les limites, les taches de couleur.

Les arbustes souffrent particulièrement en ville de l'atmosphère pauvre ; ils ne se développent pas naturellement, végètent et feraient dans bien des cas triste figure s'ils n'étaient vivifiés annuellement par une taille appropriée.

Notons toutefois que les massifs d'arbustes bien ensoleillés et très aérés se développent vigoureusement et ne demandent que peu d'entretien.

Les arbustes n'apparaîtront dans les compositions nouvelles que groupés par taches de plusieurs sujets de même espèce, afin de donner plus de puissance à l'expression du projet, soit pour affirmer un dessin ou pour se rapprocher des groupements naturels spontanés rencontrés dans la nature.

LES PELOUSES

Présentées en tapis ou vallonements elles donnent la notion de composition sur le sol et offrent « le repos » au sens propre et au sens figuré.

Elles formeront de larges taches d'une seule pièce, paraîtront ainsi plus vastes et faciliteront les travaux d'entretien.

De larges prairies rustiques naturelles pourraient, dans bien des cas, se substituer aux gazons limitant les travaux à quelques fauchages dans les zones périphériques.

LES FLEURS

Leurs coloris riches et variés accentuent la composition par des taches de couleurs vives.

Leur emploi demande beaucoup de prudence.

Les parterres fleuris exigent des travaux préalables d'une durée de cinq à huit mois annuellement : multiplication, élevage des plants, plantation, entretien, déplantation et quelquefois deuxième et troisième plantations dans l'année.

Ces parterres fleuris forment une charge très lourde et ceux-ci ne se trouveront rentables que disposés dans

le centre vital de la cité, largement dégagés et présentés dans les meilleures conditions.

Dans les zones résidentielles, industrielles ou de seconde importance ne devraient se trouver que des taches naturelles de plantes vivaces, dont l'entretien est certes délicat, mais dont la charge semble moins lourde.

Les fleurs formeront de larges taches de couleurs, uniformes, afin de faciliter les travaux de multiplication et afin, surtout, de mieux s'harmoniser avec l'expression de l'art moderne.

La composition sera toujours simple, épurée de tout détail, réservant des circulations aisées, pratiques, et de larges dégagements pour les yeux.

L'étude d'un élément de voirie, d'un élément d'architecture ou d'un élément verdure ne peut s'effectuer avec profil individuellement.

Ces trois éléments ne doivent former qu'une seule unité judicieusement comprise, aussi insisterai-je, en conclusion, sur la nécessité de contacts fréquents entre architectes, ingénieurs et paysagistes.

La réalisation sera d'autant mieux réussie qu'elle sera le fruit d'une équipe serrée.

Les cathédrales du XII^e et du XIII^e siècle sont l'expression de cette union entre les techniciens de formations diverses au moyen âge.

Si Versailles est l'expression de la collaboration étroite entre trois hommes : un architecte, un décorateur, un paysagiste, l'ilot urbain d'aujourd'hui doit exprimer l'étroite union de pensée entre l'architecte, l'ingénieur et le paysagiste.

Jean-Pierre Bernard, ingénieur
E.N.H., paysagiste D.P.L.G.

LES DANGERS DE L'HUMIDITÉ

Chacun sait que les termites peuvent détruire un immeuble, mais en revanche peu de gens se rendent compte que les machines à laver et d'autres machines de ménage, inoffensives en apparence, représentent un danger tout aussi grand que la vapeur d'eau qu'elles dégagent.

Pour mesurer exactement la portée du problème, il est du plus grand intérêt de rappeler combien de vapeur se dégage de quelques appareils ménagers usuels.

Des recherches ont montré que la simple lessive hebdomadaire d'une famille de quatre personnes provoque 2 kg. de vapeur. Le séchage de cette lessive dégage 12 kg. de vapeur dans l'appartement ; le séchage avec un appareil à gaz dont le brûleur n'est pas ventilé dégage, lui, 13 kg. de vapeur. Une livre d'air humide est libérée chaque fois qu'un membre de la famille prend une douche et le récurage de la cuisine, s'il est fait les fenêtres fermées, provoque également une livre d'humidité. En outre, la préparation des repas pour cette famille de quatre personnes produit chaque jour 2 kg. de vapeur ; la marmite à vapeur à elle seule répand dans l'atmosphère une livre de vapeur en une petite heure.

Ces quantités de vapeur paraissent surprenantes, cependant elles n'inquiètent en général ni les bailleurs ni les locataires, car la vapeur d'eau est habituellement inodore et invisible. On vit ainsi dans une heureuse insouciance, sans prendre garde aux petites anomalies tant qu'elles ne nécessitent aucune réparation.

Pour être de tous les temps et de tous les lieux, le problème de l'humidité dans les appartements est rendu

particulièrement aigu à notre époque du fait des progrès réalisés dans la technique de la construction.

Mais, est-ce qu'un peu de vapeur d'eau dans l'air peut vraiment causer des dommages à une maison ? Oui, et pratiquement il n'y a aucune limite aux dégâts que peut provoquer l'excès d'humidité. Ses effets vont des petits désagréments, tels que des taches aux corniches, jusqu'aux plus grands et plus coûteux dégâts, notamment la pourriture des bois.

L'expérience montre que les dommages dus à l'humidité proviennent de l'excès de vapeur des appareils ménagers en hiver seulement et pour ainsi dire jamais dans les saisons chaudes, parce qu'alors les fenêtres sont ouvertes et laissent pénétrer l'air sec et frais du dehors. Déduction logique, le moyen le plus économique et le plus sûr aussi de lutter contre l'humidité est d'aérer. Trois à quatre fois par jour, les locaux doivent être ventilés. Il n'en résulte presque aucune perte de chaleur si l'aération est brève, mais totale, provoquant un courant d'air. Le récurage des sols, les longues cuissons doivent être faits de telle façon que la vapeur puisse être aspirée à l'extérieur, c'est-à-dire avec les fenêtres ouvertes. *On doit, en revanche, éviter tout à fait de sécher la lessive dans l'appartement, si l'on ne veut pas endommager les plafonds et les parois.*

Pensons, pendant la saison froide, que l'humidité peut causer de gros dommages à la maison et à la santé de ses habitants. Une aération fréquente est indispensable à la santé de l'homme et de la maison.

(Adapté du *Hauseigentümer*, du 1^{er} décembre 1954.)